

POURQUOI COTISER À L'APEL ?

La cotisation qui vous est demandée doit donc permettre de financer les actions menées à ces différences échelons. Elle permet, entre autres de proposer et de maintenir les services suivants :

Actualités et le magazine « Famille & Éducation »



Le magazine de l'Apel propose, tous les 2 mois, des informations pratiques, des témoignages, des conseils et des pistes de réflexions sur la scolarité et les grandes questions éducatives

Des outils de communication



Roll-up à personnaliser, affiches, dépliants parents, vidéos, plaquettes institutionnelles, projet du mouvement, etc. Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'Apel49

Les sites internet



<https://departement49.sites.apel.fr/> et la page Facebook Apel du Maine-et-Loire

Le Service « Information et Conseil aux familles »



Un accueil personnalisé et gratuit. Des informations et des conseils sur l'orientation scolaire, les études, les métiers. Un accompagnement des parents d'enfant à besoins éducatifs particuliers

La plateforme téléphonique Apel Service

Une équipe de spécialistes (psychologues, éducateurs spécialisés, conseillers scolaires, etc.) répond à toutes les questions des parents. L'anonymat et la confidentialité sont garantis



Vos coordonnées sont traitées par l'Apel 49 dans le cadre de la gestion des adhésions et de l'envoi de FE. Vous pouvez consulter la politique de traitement des données de l'Apel nationale à tout moment sur le site www.apel.fr, et exercer vos droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation et, selon les cas, à la portabilité en adressant un courriel à rgpd@apelnationale.fr

APEL DÉPARTEMENTALE 49

5, rue du Haut Pressoir
BP, 61028
49010 ANGERS Cedex 01
www.apel49.fr

www.facebook.com/APEL49

CONTACT APEL49

02 41 79 51 52
secretariat@apel49.fr

Cher parents,

Votre enfant est inscrit dans un établissement scolaire catholique et, en notre qualité de représentants de parents d'élèves, nous vous souhaitons la bienvenue.

apel

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

POURQUOI ADHÉRER ?

Tous ensemble, mobilisons-nous pour que chaque parent d'élève ait toute sa place et exerce ses responsabilités de parent au sein de la société. Votre adhésion est la 1^{ère} ressource de l'association. L'Apel est reconnue et régulièrement consultée par les ministères, par l'Assemblée Nationale et le Sénat. Elle est également la seule association de parents d'enfants scolarisés reconnue par l'enseignement catholique.



L'Apel est le **porte parole de tous les parents** d'enfants scolarisés dans l'Enseignement Catholique



A QUOI SERT VOTRE ADHÉSION ?

L'APEL met en œuvre des projets au sein de votre établissement mais également au niveau départemental et académique en siégeant dans de nombreux organismes chargés de la coordination de l'enseignement catholique et de la répartition des moyens financiers sur le territoire.

Au niveau départemental, nous organisons différents types d'actions tels que les appels à projets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le challenge de Noël, les Rencontres Parents École... Une solidarité nationale permet de financer plusieurs centaines de projets (équipement informatique, pédagogie différenciée,...) pour un montant total de plus de 600 000 €. Elle est également présente au niveau national avec une représentation des parents auprès des pouvoirs publics.

Cette cotisation permet aussi de proposer aux familles des services, à savoir un abonnement au magazine « Famille et éducation », un site internet www.apel.fr qui permet de vous informer sur toute l'actualité scolaire et éducative, une plateforme téléphonique pour vous aider à trouver des réponses à vos questions en matière scolaire et éducative et un accueil gratuit et personnalisé au Service Information et Conseil aux Familles (SICF) à Angers.



COMMENT ADHÉRER ?

Vous pouvez adhérer lors de l'inscription de votre enfant au sein de l'établissement.

Cette adhésion est volontaire et s'inscrit dans une convention de mandat entre l'OGEC et l'APEL. Elle sera insérée sur la facture globale de votre établissement.

Toutes les adhésions sont retransmises à l'Apel Départementale au cours du 1er trimestre de l'année et les coordonnées des familles sont transmises à l'APEL nationale (nécessaire pour votre abonnement au magazine « Famille et Education »).

L'adhésion est nominative. Sur demande, les 2 parents peuvent adhérer. Si l'adhésion à l'Apel n'est pas souhaitée, la famille doit en informer l'établissement avant le 15 septembre.

L'APEL AU COEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

